République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

NNNNNN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 mai 2008

Parc d'activités économiques de La Tour, à Montarnaud

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mai 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Etaient Présents: M. VII.J.ARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. DOUYSSET Bernard - M. ARNAL Richard - Mme BEDES Marie-Claude - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILLIAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DEJONCA Hélène - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GAFABRUN Jacky - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. M. RC Jean-Claude - M. MATEU Gabriel - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. SIEGEL Robert - Mme THIVET Jacqueline - M. TOURIST Jean-Pierre - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André

Absents ou excusés :

Absents ou excusés: M. HENRY Marc - M. LAMONT Didice Stope VAIEME-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès M. CARCELLER Claude - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - M. DURIET Jean-Pierre M. GREZES

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 19 mars 2007 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault relative à la création d'une zone d'aménagement concerté, le Parc d'activités économiques de La Tour, sur la commune de Montarnaud.

Vu l'avis des domaines en date du 6 avril 2007,

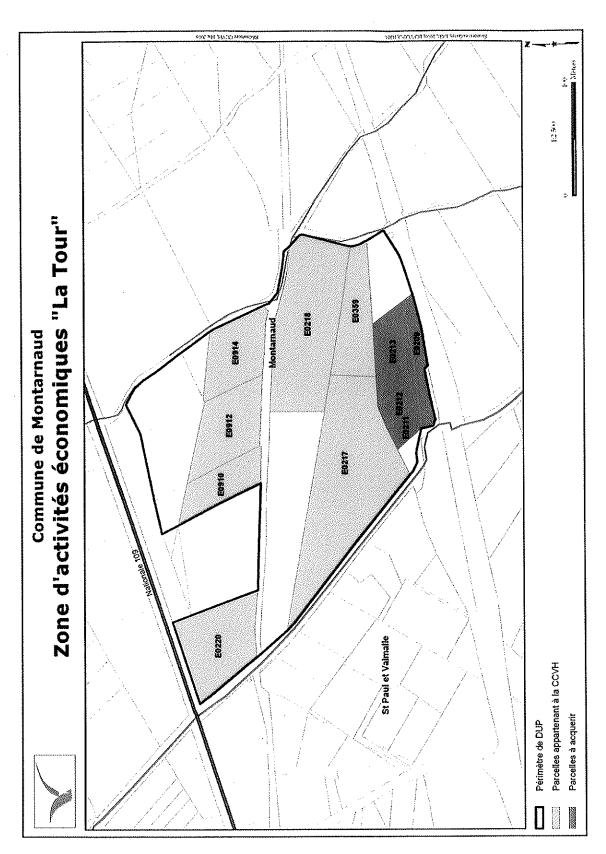
Vu les recommandations qui avaient été faites par le commissaire enquêteur dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique relative au Parc d'activités de la Tour

 \mathbf{Vu} la délibération du 18 février 2008 qui émet un avis favorable sur les recommandations qui avaient été faites par le commissaire enquêteur,

Le quorum étant atteint, Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles E 209, 211, 212 et 213 sur la commune de Montarnaud d'une superficie totale de 5075 m², sur la base de : 60 900 € (Indemnité principale) et 7 090 € (Indemnité de réemploi), soit un prix total de 67 990 € (13.40 € le m2)
- d'inclure dans les conditions de l'acte d'achat la réalisation d'une antenne du réseau d'assainissement pour le raccordement de la parcelle B542 appartenant à M. André
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces deux dossiers



Transmission au Représentant de l'Etat

N° 2008 42 le

Publication le 2 JUIN 2008

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communaulé de Communes,

Signé : Louis VILLARET

